

Américanisation des esprits? «On se demande comment l'universalisme républicain français pourra encore tenir»



[Source : Sputnik France]

Par Edouard Chanot

La tragédie de George Floyd ne manquera pas d'avoir des conséquences morales et légales à long terme dans les pays occidentaux. Et sans doute pour le pire, selon l'avocat Thibault Mercier, qui observe le «dogme de l'antidiscrimination» avancer de notre côté de l'Atlantique. Entretien-choc.

The murder of George Floyd was the result of inhumane police brutality that is perpetuated by a culture of white supremacy. <https://t.co/YppGJKHkyN> [pic.twitter.com/YABzgQMf69](https://pic.twitter.com/YABzgQMf69)

– Ben & Jerry's (@benandjerrys) June 2, 2020

□ Ben & Jerry's appelant sur Twitter à mettre fin à la «suprématie blanche», Uber offrant la livraison à des commandes auprès de restaurants «détenus par des noirs». Les plus grandes marques ont, elles aussi, contribué à la ferveur mondiale, dans la foulée de la mort tragique de George Floyd. Le refus de toute discrimination, idéologie de la décennie? Quand on lui pose la question, l'avocat Thibault Mercier, président du cercle Droit et liberté, nous corrige du tac au tac:

«On est bien loin de mesures dites "anti-discriminatoires"! Il apparaît plutôt que la déclaration de Ben & Jerries est, si ce n'est une incitation à la haine et à la violence, à tout le moins une incitation à la discrimination "à raison de la race."»



Avocat, Thibault Mercier est président  
du Cercle droit & liberté.  
Il a publié le livre « Athéna à la borne,  
discriminer ou disparaître » (éd. PGDR, 2019)

Et l'avocat de souligner qu'un tel délit serait puni en France d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende. Même crainte pour Uber, qui ne pourrait mettre en œuvre sa préférence pour les restaurateurs noirs en France sans craindre de sanction: de ce côté de l'Atlantique, une telle offre promotionnelle serait passible de trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende. *«Le cadre légal français ne permet pas ce genre de discriminations,»* tranche Thibault Mercier avant d'ajouter: *«... pour le moment.»*

## L'heure est à la contrition publique

Si les mises en scène de séances de contrition publique ont envahi le Web, dévoilant des policiers ou des «blancs» à genoux, priant pour expier leurs supposés péchés racistes, le monde des affaires n'a pas non plus manqué d'être touché: *«les grandes entreprises, et particulièrement leurs services de communication, suivent l'opinion publique –qui n'est pas nécessairement l'opinion majoritaire, rappelons-le utilement– par conformisme plus que par intérêt.»*



© Sputnik .  
Linda Kebbab, policière insultée:  
*«je ne suis pas une indigène, je suis Française!»*

Un conformisme qui fait loi, pour les salariés comme pour les clients, et incite à l'uniformisation des comportements à travers l'Occident. Ainsi, Me Thibault Mercier relate-t-il que l'un des plus grands cabinets d'affaires anglo-saxons, installé en France, en a récemment fait les frais: un associé blanc, installé à Londres, avait été accusé de racisme pour avoir employé le mot «noir» dans un email de soutien au mouvement Black Lives Matter (les vies noires comptent) envoyé à tous les cabinets de la firme à travers le monde. Pire: *«il a ensuite été avéré que cet email avait été validé par des associés "noirs" du cabinet!»* Une anecdote ubuesque: *«jusqu'à quelles absurdités l'idéologie antiraciste nous mènera-t-elle?»*

Si la France semble pour l'heure encore relativement préservée, des bouleversements seraient-ils à prévoir? Chez les voisins allemands, c'est le cas: à Berlin, une loi vient de passer, inversant la charge de la preuve sur fond de lutte contre les discriminations raciales: en cas de violences policières, ce sera aux forces de l'ordre de prouver qu'elles n'enfreignent pas la Loi. À quand en France? *«L'envie du pénal est toujours très intense dans notre pays»,* estime Me Mercier:

«Il n'est pas impossible que le gouvernement ou la majorité parlementaire nous annonce un projet de loi pour étoffer le dispositif anti-discriminatoire.»

Dans son essai *Athéna à la borne, discriminer ou disparaître* (Éd. PGDR, 2019), notre interlocuteur recensait «pas moins de 25 chefs de discriminations interdites en France.» Les bonnes intentions auraient donc généré selon lui un véritable système menaçant «le moindre choix d'être assimilé à l'une de ces discriminations interdites.»

## Le premier flic de France à genoux?

Mais avant même de penser aux lois, Me Mercier rappelle que les termes du débat public sont déjà imperceptiblement modifiés, l'actualité en donnant des exemples quotidiens, sous la pression évidente du Comité Adama.

En cause ici: les déclarations successives du ministre de l'Intérieur, annonçant la fin des contrôles d'identité comme «critère d'évaluation d'activité» ou encore la «suspension systématique» des policiers en cas de «suspçon avéré de racisme.» Un «oxymore», selon notre interlocuteur, mais surtout la preuve d'un abandon supplémentaire du pouvoir politique face à l'idéologie anti-discriminatoire. De quoi révolter notre interlocuteur: «l'émotion dépasse les règles juridiques», a déclaré par ailleurs Christophe Castaner en évoquant les manifestations non autorisées du comité Adama. Un véritable aveu selon Thibault Mercier: «c'est désormais l'opinion médiatique et les réseaux sociaux qui font Loi.»

Très précisément, celui-ci dénonce la faiblesse des autorités face aux accusations de «contrôles au faciès», synonymes de discriminations systématiques, pour ne pas dire systémiques. Car si Jacques Toubon, défenseur des droits, a relevé qu'un jeune homme noir ou arabe aurait «vingt fois plus de chances d'être contrôlé», la question serait plus épineuse, estime Me Mercier:

«Personne ne saurait prouver si les “discriminations” dont se plaignent ces jeunes gens sont réellement fondées sur la “prétendue race” ou sur d'autres critères, comme le code vestimentaire ou leur attitude générale, par exemple.»

Une idéologie qui ne manque pourtant pas d'avoir des conséquences dramatiques: «avec de telles mesures, on se demande comment les forces de l'ordre vont pouvoir continuer à travailler...», estime-t-il, faisant remarquer que certains d'entre eux n'osaient déjà plus procéder à des interpellations «par peur d'être accusés de racisme».

[SOURCE POLICE] : voici le nouveau rapport type à chaque fois que les policiers nationaux ne se sentiront plus d'intervenir dans ces conditions, après les déclarations de leur ministre de tutelle.  
[pic.twitter.com/CkQwf3ZwE3](https://pic.twitter.com/CkQwf3ZwE3)

– Antoine B (@AntoineLaBoite) June 10, 2020

## □ Une américanisation de l'esprit européen



© AFP 2020 BERTRAND GUAY

Annonces de Castaner sur le racisme dans la police:  
«une présomption de culpabilité!» s'insurge Me Liénard

L'instrumentalisation de l'affaire Floyd par le comité Adama et la racialisation du débat fait en définitive craindre le pire à notre interlocuteur: *«on se demande bien comment l'universalisme républicain français pourra encore tenir face à l'américanisation des esprits européens.»* Non préparée à cette *«racialisation du débat public»*, la France pourrait bien, selon Thibault Mercier, voir le vivre-ensemble lui échapper. Et la *«guerre de tous contre tous»* s'imposer à elle?